



COLLINES ISÈRE NORD COMMUNAUTÉ

L'AVENIR ENTRE VILLE ET NATURE

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

**RENOVATION DES RESEAUX SANITAIRES DE L'EHPAD « LES COLOMBES » A
HEYRIEUX – LOT 02 PLOMBERIE – SANITAIRES – BOUCLAGE ECS**

Date et heure limites de réception des offres
Le vendredi 27 novembre 2026 à 19 heures 00

COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE
316 Rue du Colombier
38540 HEYRIEUX
Tél : 04 72 48 19 89

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - PROCEDURE DE PASSATION	3
1.3 - FORME DU CONTRAT	3
1.4 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.5 – NOMENCLATURE	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	1
2.1 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	1
2.2 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	1
2.3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	1
2.4 – DEVELOPPEMENT DURABLE	1
ARTICLE 3 : CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT	1
3.1 - DUREE DU CONTRAT - DELAIS D'EXECUTION	1
3.2 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	1
ARTICLE 4 : LES INTERVENANTS	1
4.1 – MAITRISE D'ŒUVRE ET ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER	1
4.2 – CONTROLE TECHNIQUE	2
4.3 – SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS	2
ARTICLE 5 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	2
ARTICLE 6 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	3
6.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE POUR LA CANDIDATURE	3
6.2 - DOCUMENTS A PRODUIRE POUR L'OFFRE	4
6.3 – VISITE SUR SITE	4
ARTICLE 7 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	5
7.1 – SELECTION DES CANDIDATURES	5
7.2 – JUGEMENT ET ATTRIBUTION DES MARCHES	5
7.3 – SUITE A DONNER A LA CONSULTATION	6
ARTICLE 8 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	6
ARTICLE 9 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	8
ARTICLE 10 : PROCEDURE DE RECOURS	8

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

Rénovation des réseaux sanitaires de l'EHPAD « Les Colombes » à Heyrieux – lot 02 plomberie sanitaire bouclage ECS

Le projet porte sur la rénovation des réseaux sanitaires de l'EHPAD, **en site occupé**, rendue nécessaire par de nombreuses problématiques techniques et fonctionnelles observées sur l'existant (bâtiment réceptionné en 2017).

La présente consultation concerne exclusivement :

- La reprise du système de bouclage d'Eau Chaude Sanitaire,
- La création d'un réseau d'Eau Froide Sanitaire adoucie.

Lieu d'exécution des prestations :

EHPAD Les Colombes
291 rue Victor Hugo
38540 HEYRIEUX

1.2 - Procédure de passation

La consultation est passée selon une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique.

1.3 - Forme du contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 lots :

N° Lot	Intitulé du lot	Décision
02	Plomberie – Sanitaires – Bouclage ECS	Relancé suite à résiliation
03	Plâtrerie – Menuiseries intérieures - Peinture	Attribué

N° Lot	Intitulé du lot
01	Rénovation des salles de bain – FERA L'OBJET D'UNE CONSULTATION ULTERIEURE

1.5 – Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lots	Code principal	Description
02	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
	45330000-9	Travaux de plomberie

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Variantes et Prestations Supplémentaires Eventuelles

- ✚ Les variantes sont interdites ; l'offre variante sera irrecevable donc non analysée.
- ✚ Il n'est pas prévu de Prestations Supplémentaires Eventuelles.

2.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.3 - Conditions de participation des concurrents

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

2.4 – Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Article 3 : Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat - Délais d'exécution

Le délai d'exécution de l'ensemble des travaux est de 27 semaines.

3.2 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées par virement bancaire dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

Les prestations seront financées sur fonds propres du budget de la collectivité selon les règles de la commande publique.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

Article 4 : Les intervenants

4.1 – Maîtrise d'œuvre et Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Les missions de maîtrise d'œuvre et d'OPC sont assurées par :

François CHERBLANC
Société VEYRIBAT
27, ruelle du Centre
73240 SAINT GENIX LES VILLAGES

4.2 – Contrôle technique

La mission de contrôle technique est assurée par :

APAVE – Lyon Est
5 rue Alice Guy Blaché
69800 SAINT-PRIEST

Les missions de contrôle technique sont les suivantes : L, LE et SEI.

4.3 – Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

ICDF
40 Chemin du Sautaret
38790 SAINT GEORGES D'ESPERANCHE

Article 5 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- ⇒ Le règlement de la consultation (R.C.)
- ⇒ Les pièces communes :
 - ⇒ Le planning DCE
 - ⇒ Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
 - ⇒ Le Rapport Initial Contrôle Technique
 - ⇒ Le formulaire DC1
 - ⇒ Le formulaire DC2
- ⇒ Pour le lot 02 :
 - ⇒ L'acte d'engagement (A.E.) et son annexe :
 - ⇒ N°1 – désignation des co-traitants et répartition des prestations
 - ⇒ Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
 - ⇒ La décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.)
 - ⇒ Les plans
- ⇒ Les plans généraux

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 3 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les candidats sont informés que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé. Il n'est pas disponible sur support papier.

Les candidats téléchargent les documents dématérialisés du dossier de consultation, documents et renseignements complémentaires sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur : <http://marchespublics.ledauphine-legales.com/>

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les

documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Toute modification du dossier de consultation ou toute série de questions/réponses fera l'objet d'un envoi de message électronique à l'adresse mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier.

Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse et il est donc recommandé de bien s'identifier.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non-identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non-indication de ladite adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à se rapprocher du support de la plateforme de dématérialisation.

Article 6 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

6.1 - Documents à produire pour la candidature

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, telles que prévues aux articles L.2142-1, R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

LIBELLES
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la Commande Publique

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

LIBELLES
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

LIBELLES
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

N° Lot	Intitulé du lot	Certificats
02	Plomberie – Sanitaires – Bouclage ECS	Qualibat 5112 – 5113 – 5141 – 5142

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent **soit les formulaires DC1** (lettre de candidature) et **DC2** (déclaration du candidat) joints au présent dossier de consultation ou disponibles gratuitement sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>, **soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)**.

NB :

En cas de candidature groupée, une seule lettre de candidature doit être produite pour l'ensemble du groupement. En revanche, chaque membre du groupement doit produire une déclaration du candidat accompagnée de l'ensemble des pièces de candidature requises.

6.2 - Documents à produire pour l'offre

LIBELLES	Signature
L'acte d'engagement (A.E.) : cadre ci-joint à compléter et à dater	Non
La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) : cadre ci-joint à compléter <u>EN TOTALITÉ sous format Excel</u>	Non
L' attestation de visite : remise, complétée, datée et signée par les parties <u>sur site</u>	Oui
Les fiches techniques des produits proposés	Non
Le mémoire justificatif indiquant les dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché notamment : - Les qualifications et formations du personnel affecté au chantier - Le matériel mis à disposition du chantier - Les modalités d'exécution du chantier (de la phase préparation à la garantie de parfait achèvement) - Le planning détaillé des travaux dans le respect du délai d'exécution - Les mesures prises pour assurer la sécurité du chantier - La politique environnementale de l'entreprise pour limiter son impact sur l'environnement - Les mesures prises pour réduire les nuisances sur le chantier. Ce mémoire sera rendu contractuel.	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.3 – Visite sur site

Une visite sur site est obligatoire.

Les conditions de visite sont les suivantes :

Le candidat doit s'inscrire à l'une des dates suivantes à l'adresse moyens.generaux@collines.org :

- Mercredi 04 novembre 2026 de 10h à 12h
- Jeudi 12 novembre 2026 de 14h à 16h.

En présence de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage, les attestations seront signées sur place. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

La visite du site est facultative pour les candidats l'ayant déjà effectuée, à condition de joindre à leur dossier l'attestation de visite initiale.

Article 7 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

7.1 – Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 – Jugement et attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié. La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	50
1.1-Pertinence des moyens humains et matériels affectés au chantier	15
1.2-Pertinence de la méthodologie d'exécution	20
1.3-Compréhension des enjeux liés à l'intervention dans un espace sensible	15
2-Prix des prestations	40
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10

Le candidat se verra attribuer une note globale sur /100.

L'attention du candidat est attiré sur le fait que :

- En cas de non-réponse à un critère : son offre sera rejetée donc déclarée irrégulière
- En cas de non-réponse à un sous-critère, il se verra attribuer la note 0 à ce sous-critère.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 – Suite à donner à la consultation

A l'issue de la notation, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec les 3 meilleurs candidats. Les négociations se réaliseront par échanges électroniques et/ou en présenciel. Les négociations pourront porter sur le prix et/ou sur la valeur technique de l'offre. Suite à ces négociations, un second classement sera établi.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

Article 8 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil acheteur à l'adresse URL suivante : www.marchespublics.ledauphine-legales.com

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Seules la date et l'heure de réception de l'enveloppe sur le profil acheteur font foi.

Le fuseau horaire de référence sera celui de l'heure normale d'Europe centrale (UTC+01:00).

Recommandations techniques

Le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à remettre les documents aux formats PDF et Suite Microsoft Office 2003 pour Windows. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le pouvoir adjudicateur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture.

A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance de la notice d'utilisation de la plateforme de dématérialisation <http://marchespublics.ledauphine-legales.com/> et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise.

En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se rapprocher du support technique.

Si un programme malveillant est détecté dans les documents transmis pour la candidature, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander un nouvel envoi au candidat.

Si le candidat n'a pas envoyé de copie de sauvegarde ou si celle-ci est également infectée, le pouvoir adjudicateur considérera l'offre comme nulle ou incomplète. Le candidat en sera informé.

Copie de sauvegarde

Les candidats peuvent également transmettre à l'adresse du pouvoir adjudicateur, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB...) ou sur support papier.

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée.
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.
-

Lorsque l'acheteur public ouvre la copie de sauvegarde, celle-ci se substitue au document initial transmis par voie électronique.

Signature électronique

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Cependant, si le candidat décide de signer électroniquement les pièces du marché, il devra se soumettre aux dispositions suivantes :

- Les catégories de certificats de signature utilisées doivent être conformes au Référentiel Général de Sécurité défini par le décret n°2010-112 du 2 février 2010 et référencés sur une liste établie :
- pour la France, par le ministre chargé de la réforme de l'Etat (<http://references.modernisation.gouv.fr>)
- ou, pour les autres Etats-membres, par la Commission Européenne (https://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/trusted-list/tl-hr.pdf)
- Le candidat peut également utiliser un certificat délivré par une autorité de certification ne figurant sur aucune de ces listes. Dans ce cas, le certificat doit répondre à des normes équivalentes à celles du Référentiel Général de Sécurité défini par le décret n°2010-112 du 2 février 2010.
- Si le candidat n'utilise pas l'outil de signature de la plateforme de dématérialisation, il doit joindre à son envoi électronique l'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent au moins la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.
- Les certificats de signature doivent être d'un niveau ** ou *** du Référentiel Général de Sécurité et le signataire doit joindre à son envoi électronique la procédure permettant la vérification de la validité de la signature. De plus, seuls les formats de signature PAdES, CAdES et XAdES sont acceptés.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

Article 9 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires administratifs ou techniques qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite au plus tard **4 jours** avant la date limite de remise des offres, sur la plateforme www.marchespublics.ledauphine-legales.com

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 3 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

Article 10 : Procédure de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Grenoble
2, Place de Verdun
BP 1135 38022 GRENOBLE CEDEX 1
Tél : 04 76 42 90 00
Télécopie : 04 76 51 89 44
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au tribunal ci-dessus.